MLa/CLe, Philippeville, le 6 mars 2024

D'ESTINNES ACTIONS 2025

Commission Locale de Développement Rural

Salle des mariages, Estinnes-au-Mont

COMPTE-RENDU

CLDR, le 29 février 2024

Personnes présentes :
- Conseillers communaux : Aurore TOURNEUR (Bourgmestre et Présidente), Olivier BAYEUL, Florence GARY (Echevine), Michel SCHOLLAERT.
- Citoyens : Christopher DEVOS, Thomas LEGAT, Marcel MANSY, Laurent ROUSSEAU, Ivan VANAISE, Andrée WERRION.
- Administration communale : Jil LECLERCQ.
- Fondation Rurale de Wallonie : Michaël LATOUR, Céline LEMAIRE.

Personnes excusées :
- Citoyens : Jean-François BOSSANT, Dominique NOEL, Julie PASTURE, Jean-Jacques RENAUX, Jean-Jacques VANBELLE.

Personnes absentes :
- Conseillère communale : Hélène FOSSELARD.
- Citoyens : Roland COULY, Herman DEGUEILDRE, Luc GAUDIER, Philippe JODARD, Jean-Louis ROBERT.

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la CLDR du 05/12/2023 est approuvé sans remarque.

2 Première convention : Maison de village de Vellereille-les-Brayeux, état d'avancement

Les sanitaires et menuiseries sont posés. L'électricité est achevée. Le chauffage est effectif. La zone de parking est aménagée.

La ventilation est en cours de finition. Les peintres sont à l'œuvre. La pose du bardage en acier corten a débuté cette semaine. La cuisine sera installée la semaine prochaine.

La réception provisoire des travaux dans le bâtiment (lot 1) est programmée le 28/03/2024. Il restera ensuite l'aménagement des abords autour du bâtiment à réaliser.

Le parking n'était pas accessible ce week-end des 25-26-27 février à l'occasion du Carnaval car la réception des travaux n'a pas encore eu lieu. La Commune va tenter de faire la réception provisoire des parkings (partie du lot 2) le 28/03 afin que la zone de stationnement soit accessible le 30/03 pour la chasse aux œufs et l'inauguration. Mais logiquement, la réception des travaux du lot 2 ne pourrait se faire que lorsque les abords seront aménagés.

La Bourgmestre invite les membres de la CLDR à l'inauguration de la Maison de Village **le samedi 30 mars 2024 à 18h00.** Un toutes-boites sera également envoyé pour convier les habitants et les associations à cet événement.

3 Deuxième demande convention : FP 1.1 Aménagement du Ruisseau des Estinnes, état d'avancement

La réunion de demande de convention s'est tenue le 8 janvier 2024 afin de présenter le projet à la Direction du Développement rural. La Commune a été informée que le dossier de demande de convention-faisabilité ne pourrait être traité par la DDR et proposé à la signature de la Ministre lors de la session d'approbation de février 2024.

Ce projet sera donc introduit lors de la session d'approbation suivante, en octobre 2024, auprès du prochain Ministre régional de la Ruralité.

Le projet de convention-faisabilité (provision de 20.000€ de subsides pour l'étude du projet) a été approuvé par le Conseil communal le 26 février 2024. Une fois la convention signée, un auteur de projet pourra être désigné.

4 Sélection de projets de moindre envergure à réaliser en 2024, suivi

2.7 : Aménager un parcours Vita à proximité du RAVeL
3.5 : Créer des espaces ludiques intergénérationnels : des aires de jeux ou de sport.
Il est proposé de lier ces deux fiches et d'aménager des zones sportives à deux ou trois endroits le long du RAVeL. Sur le site du tennis (fiche-projet 1.3), des plantations sont prévues à côté des terrains de padel.

2.8 : Repenser l'utilisation des églises (avenir des églises, bibliothèque...)
Les édifices religieux de l'entité sont globalement dans un bon état sanitaire général mais les coûts sont importants. Il n'y a pas de messe toutes les semaines mais une tournante est organisée. Il y a les baptêmes et les mariages. Dans certaines églises, des concerts et expositions sont organisées.
Les subsides Développement rural pourraient être sollicités afin de préserver un patrimoine local en l'affectant à d'autres fonctions que le culte. Mais pour y prétendre, l'église devrait être désacralisée, ce qui n'est une idée envisagée aujourd'hui. La Commune sera également tenue de solliciter des subsides complémentaires selon l'affectation choisie, par exemple la Fédération Wallonie Bruxelles dans le cas de l'aménagement d'une bibliothèque.
Le rôle de la CLDR pourrait être d'initier une réflexion avec les fabriques d'église afin de promouvoir l'utilisation des édifices pour d'autres activités et projets conciliables avec l'exercice du culte (concerts, expositions etc.).

3.16 : Valoriser la source du ruisseau des Estinnes
La fontaine bambam devant la ferme Puissant à Peissant se trouve sur un terrain privé et est peu visible depuis la route (prairie et bosquet). Il est toutefois proposé de signaler ce lieu par un panneau au bord de la route car il est intéressant pour les habitants de savoir où le ruisseau prend sa source et de connaitre son cheminement. Une recherche historique et patrimoine est à faire. Une subvention BiodiverCité pourra être sollicitée.

5 Appel à projets « Objectifs de Développement Durable »

La Commune a été désignée lauréate de cet appel à projets le 21 décembre 2023 et bénéficie d'un accompagnement (coaching) dans sa transition vers le développement durable. Un groupe de travail composée de représentants de l'Administration communale, du PCS, des écoles etc. va se réunir lors de 5 demi-journées pour établir une feuille de route en vue de mener des actions permettant d'attendre les 17 objectifs de Développement durable.

La première réunion aura lieu en mars 2024 en vue de définir un panel d'acteurs extérieurs à inviter aux réunions du groupe de travail et définir les axes prioritaires propres au territoire d'Estinnes. La feuille de route devra être établie pour juin 2024.

La Région wallonne devra lancer prochainement un appel à projets permettant le financement de projets en lien avec ces thématiques pour un montant de 15.000€. La Commune souhaiterait rentrer un ou deux dossiers pour pouvoir en bénéficier.

Certaines fiches-projets du PCDR pourraient t être financés par cet appel à projets, notamment la création d'espaces intergénérationnels (fiche-projet 3.5).

La Commune envisage également de rentrer un dossier pour la création de balades permettant la mise en valeur du patrimoine avec la création de panneaux historiques sur les monuments et

la réhabilitation de sentiers. Un membre propose d'y ajouter des panneaux sur la reconnaissance des végétaux et plantes médicinales ainsi que sur la reconnaissance des oiseaux (avec un QR code pour entendre les cris). Un membre suggère de faire un partenariat avec la section Natagora pour mettre en valeur les richesses naturelles locales.

Un membre propose de mettre l'accent sur les sentiers de liaisons entre le RAVeL et le ruisseau et sur le réseau point-nœuds.

Des visites de ruche pourraient être organisées, en partenariat avec les apiculteurs de l'entité.

Il pourrait y avoir une gestion par éco-pâturage en partenariat avec un berger.

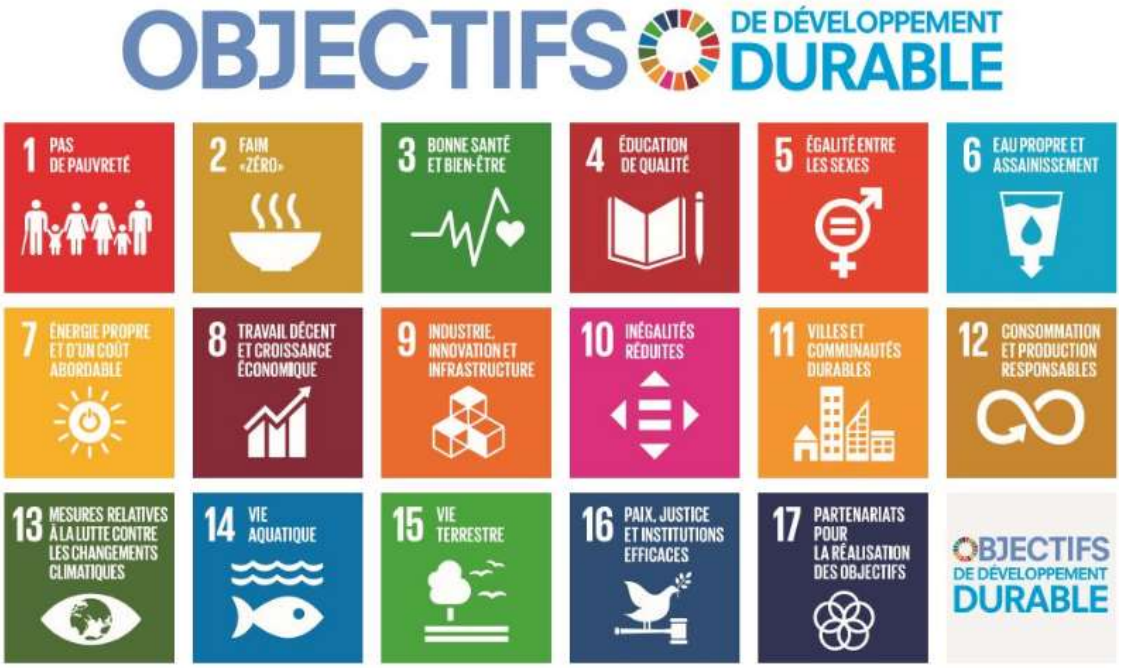

La Commune bénéficie d'un droit de tirage « végétalisation des quartiers » en vue de lutter contre les îlots de chaleur dans les centres des villages. Une place verte et verdurisée pourrait être aménagée mais il faut trouver le lieu qui s'y prête. Des allées de fraicheurs pourraient être plantées.

Des membres attirent l'attention sur la gestion des arbres en milieu urbain. Les trottoirs peuvent se déformer. Les allées de platanes le long des routes posent soucis pour la sécurité routière.

Près du terrain de padel ? Des plantations sont déjà prévues dans le cadre du droit de tirage « Yes We Plant ». A la cité des cerisiers ? Mais les trottoirs viennent d'être refaits.

6 Rapport annuel 2023 sur l'état d'avancement de l'opération

Celui-ci a été approuvé par le Collège le 7 février et par le Conseil communal le 26 février 2024. Il doit être transmis pour le 31 mars à la Direction du Développement rural, au pôle Aménagement du Territoire et à la Ministre.

Sous sa nouvelle forme, en format excel, imposée par la Région wallonne, ce rapport n'est plus imprimable. Celui-ci est consultable sur le site https://www.destinnesactions2025.info/pv-cldr.html.

Les projets réalisés en 2023 :

- *1.3 - Aménagement du site du tennis d'Estinnes-au-Val :* Finalisation des travaux du terrain de padel début 2024. Lancement pour le printemps 2024.
- *3.12 - Préparer la transition énergétique :* Unité de biométhanisation en travaux en 2023 à Rouveroy. Permis pour la création d'un champ agrivoltaïque sur le site du Levant en 2023 avec ceinture verte et écopâturage.

Les projets en cours depuis 2023 :

- *1.4 - Valorisation et aménagement du site du gué d'Estinnes :* Subsides biodivercité 2023 (4160€) pour la formation « Initiation à la technique de la pierre sèche » du personnel communal, l'achat de matériaux pour la création d'un mur en pierres sèches et la plantation de haies et de saules.

  Madame Lerclercq détaille les aménagements envisagés, visant la mise en œuvre de la fiche-projet : création du gradin permettant l'accès à l'eau grâce à la technique de la pierre sèche, aménagement de la zone en friche par des plantations et aménagement de la zone du côté de la passerelle.

  Le gué pose régulièrement des problèmes de sécurité car des véhicules s'y engagent mais la préservation de ce passage est importante pour les agriculteurs. Des potelets pourraient être posés, sous la hauteur des tracteurs. Le passage n'est pas signalé par un panneau. Les GPS renseignent probablement cet itinéraire.

  La création du dispositif surélevé prévu dans la fiche (en rouge) serait intéressante pour lutter contre les inondations rue de Binche, mais n'est pas éligibles aux subsides BiodiverCité. L'installation de jeux sur la traversée du cours d'eau n'a pas été accepté par la Province, gestionnaire du ruisseau.

Etat d'avancement des projets :

- *1.2 – Aménagement de la Place d'Estinnes-au-Val :* subsides cœur de Village 2022. L'auteur de projets a demandé les essais de sols et réalise le cahier des charges. Délai fixé au 30 juin 2024 pour introduire le dossier d'attribution.

- *3.4 - Estinnes, commune propre :* Lancement d'un Plan Local Propreté avec des réunions citoyennes dès 2024.

  Madame Leclercq invite les membres de la CLDR qui le souhaite à faire partie du panel citoyen ou à lui renseigner les personnes intéressantes qui pourraient en faire partie ainsi qu'à lui transmettre toutes les idées. Ce panel sera constitué de max. 20 personnes et animé par l'asbl Espace Environnement qui accompagnera la commune pour la rédaction du PLP. La première réunion du panel citoyen est programmée **le mercredi 3 avril 2024 de 18h00 à 20h00.** Le retour des citoyens permettra d'établir un inventaire des points noirs. La participation citoyenne est importante pour trouver des solutions adaptées aux différentes problématiques. Le PLP sera composé de fiches-actions, qui pourront ensuite être mises en œuvre.

- *3.6 - Poursuivre et développer les actions en faveur en la nature :* Une consultation des habitants sera organisée fin mars 2024. La CLDR y est invitée. Cette réunion s'inscrit dans

l'appel à projets « BiodiverCité » et vise à récolter les idées d'actions à mener. L'appel à projets 2024 n'est pas encore lancé.

Projet abandonné en 2023 :

- *2.1 - Aménager et sécuriser la rue des Trieux :* Les riverains, qui ont été consultés, refusent ce projet.

Rapport d'activités de la CLDR :
Deux réunions de la CLDR en 2023, les 3 octobre et 5 décembre. Le départ de l'ancienne agent relais communal en début d'année 2023 n'a pas permis de réunir la CLDR au premier semestre 2023.

Pas de changement dans la programmation des projets :

- 2024 – Mise en valeur et aménagement des abords du ruisseau des Estinnes (fiche-projet 1.1). Demande en cours, projet de convention-faisabilité approuvé par le Conseil communal le 26 février 2024.
- 2025 - Création de liaisons intervillages douces et touristiques appuyées sur la RAVeL et mettant en valeur le patrimoine de l'entité (fiche-projet 1.6)
- 2026 - Création d'une maison du RAVeL (fiche-projet 1.5)

7 Divers

La CLDR sera recomposée sur base du résultat des élections communales d'octobre 2024 et après un appel à candidatures lancé auprès des habitants.

Demande de participation de la CLDR au panel multi-acteur du Plan Local de Propreté le 3 avril de 18h00 à 20h00 et de la réunion BiodiverCité en mars.

Madame LECLERCQ présente le projet de création d'une Zone d'Immersion Temporaire de Fauroeulx, rue du Bois de Wauhu. Le cours d'eau en haut de la rue inonde fréquemment le village. Les tuyaux qui passent sous le village sont mal dimensionnés, ce qui complique la capacité d'intervention. Une ZIT sera créée dans une prairie en amont, grâce à un dispositif semblable à un barrage avec une valve permettant de régulier le débit et ainsi d'immerger une zone de rétention d'eau de 8.000 à 10.000 m³ d'eau. Les drains et fossés seront entretenus. Il est également envisagé de remettre à ciel ouvert le ruisseau à partir de l'école (retirer le voûtage) afin de pouvoir créer une zone d'immersion temporaire en aval du village. La Province, gestionnaire du cours d'eau, a désigné un auteur de projet, l'étude de faisabilité est en cours, et négocie avec les agriculteurs.

Etude hydrologique et hydrographique. La Commune a désigné Ariès Consultants comme auteur grâce à deux droits de tirage de la Région wallonne allouant à la Commune un montant de 414.000€. Un inventaire a été transmis des zones inondées en 2016 et 2021 ainsi que des cas pratiques renseignés à la commune. L'auteur a fini d'interroger les riverains et va débuter la modélisation. Il remettra son rapport en août 2024 avec des propositions d'aménagements permettant de solutionner, ou du moins atténuer, les problématiques d'inondations sur l'entité. La Commune doit introduire les fiches-projets avant septembre 2024. Certaines problématiques se situent sur des cours d'eau non classé, là où la Commune n'est pas gestionnaire et où le problème doit être pris en charge par le propriétaire du terrain.

Madame la Bourgmestre conclu la réunion en remerciant Madame Leclercq pour le suivi des nombreux projets et donne rdv aux membres à l'inauguration de la Maison de Village le 30 mars 2024 à 18h00.